

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II)ECRET N° 69 - 73 /PR/SGG.
du 20 Février 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvé par le référendum
du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- A compter du 25 février 1969, Mr Emile-Louis ZINSOU, Ministre des
Travaux Publics, Transports, Postes & Télécommunications, assurera l'intérim du
Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de
la Défense Nationale, pendant l'absence du Président de la République.

Article 2.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 Février 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliatiions:

PR 4 - CS 6 - Ministères 9 - ~~MEPRC~~ 2 -
EM-DAD 4 - DGN 4 - DSN 4 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde Chanc.1 -DAI 4 - SGPR 1 - SGM 10 -
DEP 2 - DCCT 1 - DN 1 - CES 5 - Dtion Stat 2 -
JORD 1 -